Une Commission nationale d'éthique, pourquoi et comment?

Jean Martin*

La Commission nationale suisse d'éthique pour la médecine humaine (CNE) a été instituée par le Conseil fédéral en 2001, sur la base de l'article 28 de la Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée. Elle a pour mission de suivre l'évolution des techniques de procréation et de génie génétique et de donner des avis sur les questions sociales, scientifiques et juridiques qui en résultent. Elle doit en particulier élaborer des directives en complément de la loi, signaler les lacunes de la législation, conseiller les autorités et informer le public.

Au terme de débats approfondis, la CNE a rédigé des prises de position sur des sujets comme la recherche sur l'embryon et les cellules-souches, l'assistance au suicide, le diagnostic préimplantatoire (voir www.nek-cne.ch). A l'occasion de son renouvellement, elle a voulu faire une évaluation-bilan et a invité dans ce but quelques personnalités: parlementaires fédéraux, une haute fonctionnaire, des rédacteurs en chef, leur demandant si la CNE servait à quelque chose et comment elle pourrait mieux encore remplir sa tâche.

Le fait que la Commission se soit penchée sur des sujets actuels en termes politiques et sociétaux a été salué. On a souhaité qu'elle devienne proactive, anticipe et fasse œuvre de «cartographe», établissant une sorte de *Landkarte* en matière bioéthique. La manière de communiquer ses positions a été jugée généralement adéquate. Avec une réserve toutefois en ce qui concerne la souhaitable information du grand public – vulgarisation au meilleur sens du terme, dans un sens de décodage des questions –, voire l'interaction avec lui.

Les échos médiatiques de son action – y compris interventions de ses membres – sont relativement nombreux et jugés satisfaisants. A noter que, sur des sujets toujours complexes, ses rapports ont essuyé des critiques de représentants de lignes philosophiques ou spirituelles particulières (voir un courrier de lecteur récent dans le BMS [1]). La Commission consacre beaucoup d'attention à être à l'écoute de différentes opinions, dans une société ouverte et pluraliste. Elle s'efforce de parvenir à des positions acceptables par la plupart qui cependant – sauf à rester dans la banalité – ne sauraient faire l'unanimité. On peut estimer remarquable par exemple que, sur un thème comme l'assistance au suicide, onze de ses douze thèses aient été acceptées à l'unanimité ou pour le moins sans avis contraire. Relever aussi, comme l'a fait un conseiller national consulté, que certains sujets bioéthiques sont du registre de l'*indécidable* … Il est vrai que parfois l'éthique pose plus de questions qu'elle ne donne de réponses (réponses que chacun élaborera pour lui-même, se souvenant de cette définition simple de l'éthique: «Comment faire pour bien faire?»).

Une requête faite à la CNE a été, traitant un sujet donné, de mieux décrire les conséquences de différentes directions ou options: «Si nous adoptons la position A, il s'ensuit pratiquement ceci, si nous adoptons la position B, nous aurons tels effets …» Judicieux sans doute. Enfin, un aspect d'importance a été soulevé: les enjeux en matière d'éthique des sciences de la vie et de la santé sont majeurs; il devrait être évident qu'un pays développé comme la Suisse, un pays pour qui l'enseignement de haut niveau et la recherche sont des créneaux porteurs essentiels pour l'avenir, devrait être doté d'une commission d'éthique qui véritablement réponde aux attentes mises en elle – et ceci aussi en comparaison internationale. Or, on voit que l'ambiance politique «de base», au Café du Commerce populiste et dans les milieux qu'il influence, est qu'un peu de bon sens terrien suffit pour apporter des réponses appropriées, d'une part, et que d'autre part les relations et coopérations internationales, cela ne sert à rien! On croit entendre ceux qui à la Révolution française ont guillotiné Lavoisier au motif que «La République n'a pas besoin de savants» … Préoccupant. Le frugal modèle de milice dont nous sommes fiers a ses mérites mais aussi ses limites. Et il convient de se montrer discriminant quant aux domaines dans lesquels réflexion et action sont urgentes ou ne le sont pas. Il serait hautement regrettable que des contraintes matérielles drastiques empêchent la Commission de poursuivre dans la ligne de ses premières années, qu'on peut considérer comme positives et productives.

Jean Martin

* Le Dr Jean Martin, privat-docent, membre de la rédaction, est ancien médecin cantonal vaudois et membre de la Commission nationale d'éthique.

1 Ryser P. Zur neuen Stellungnahme der Nationalen Ethikkommission (NEK) zur Präimplantationsdiagnostik. Bull Méd Suisses. 2007; 88(47):2035-6.